

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel M57, certaines exigences juridiques s'appliquent préalablement au vote du Budget.

Ainsi, l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisé et prévu pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2025

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte de

- diminution des cotisations statutaires (situation inédite) et du contrat de parc, que ce soit en fonctionnement ou en investissement
- de diminution des subventions liées au programme d'actions (certains fonds étant revus à la baisse, voire supprimés)

Ces contraintes financières nouvelles ont nécessité de faire des

- économies en urgence en fonctionnement en respectant la cohésion sociale et la cohérence du projet politique, dans un contexte de révision de la Charte
- de reporter des investissements

Pour ce faire, certaines actions ont été redimensionnées et repositionnées sur du temps de travail en interne en lieu et place de recrutement de contractuels (exemple : non recrutement d'un chargé de mission urbanisme, évolution du poste RNR..)

Des actions ont été revues à la baisse, voire annulées par rapport au projet de contrat de parc 2023-2026

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre

SYNTHESE DU BUDGET 2025

Budget principal 818-00

Le budget primitif global (opération d'ordre et réelles) présenté au vote du Comité Syndical pour l'exercice 2025 s'élève à

	BP 2024	BP 2025	% évolution	Ecart en €
Fonctionnement	6 599 106.85	6 662 967.28 €	0.967 %	63 861 €
Investissement	1 229 650.64	1 689 943.42	37.43 %	460.292,78

La section de fonctionnement s'établit

- En recettes à : 6 662 967.28 €

- En dépenses à : 6 295 667.00 €

Ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 367 300.28 € afin de financer les investissements

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 1 689 943.42€

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde positif de **82 056.45 €** auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de **980 665.89 €**

Le résultat cumulé de fonctionnement se porte donc à **1 062 722.34 €**.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde négatif de **2 600.40 €**, auquel il convient d'ajouter le déficit antérieur reporté d'un montant de **5 592.32€**.

Le résultat cumulé d'investissement se porte donc à **- 8 192.72 €**

Le solde des restes à réaliser s'élève à **- 2 801.48 €**

L'affectation des résultats se matérialise de la façon suivante :

- **1 051 728.14 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)**, après prélèvement de 10 994.20 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement via le 1068
- **10 994.20 € (D001 – déficit d'investissement)**

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

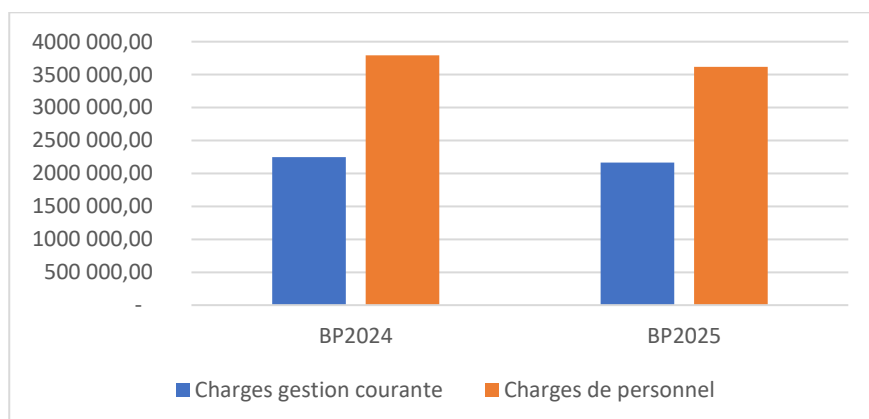
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **6 662 967.28 €** dont **367 300.28 €** de virement à la section d'investissement

Ces dépenses s'établissent comme suit

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 245 815.00		2 165 090.00	2 165 090.00	2 165 090.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 794 827.85		3 617 250.00	3 617 250.00	3 617 250.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	147 700.00		170 573.00	170 573.00	170 573.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 000.00		172 454.00	172 454.00	172 454.00
66	CHARGES FINANCIERES	22 000.00		21 000.00	21 000.00	21 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00		500.00	500.00	500.00
022	DEPENSES IMPREVUES					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	167 026.00		367 300.28	367 300.28	367 300.28
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	196 404.00		148 800.00	148 800.00	148 800.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
Total des dépenses de gestion courante		6 588 772.85		6 662 967.28	6 662 967.28	6 662 967.28
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 588 772.85		6 662 967.28	6 662 967.28	6 662 967.28
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		6 588 772.85		6 662 967.28	6 662 967.28	6 662 967.28
						+
D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						6 662 967.28



Les charges de gestion courante représentent environ 32.5 % du budget de fonctionnement

Les charges de personnel représentent pour leur part environ 54.29 % % du budget

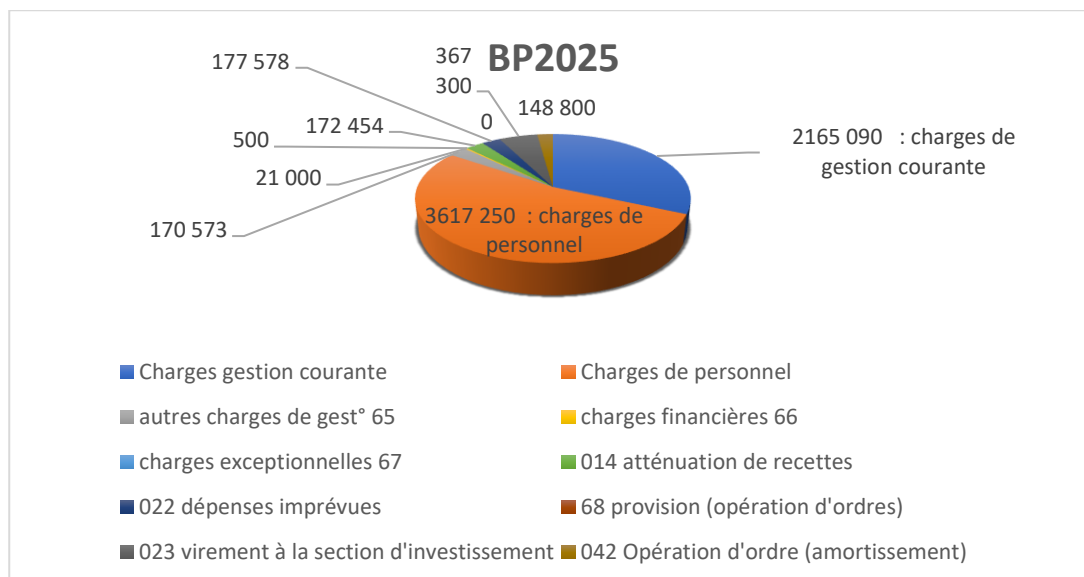
Le personnel est composé de

27 agents titulaires :

- 7 agents de catégorie A
- 10 agents de catégorie B
- 10 agents de catégorie C

27 emplois permanents contractuels

5 emplois non permanents (contrats de projets principalement)



Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général sont estimées à **2 165 090 €** en 2025 contre 2 245 815 € en 2024 soit une baisse de 80 725 €

Eléments notables,

- Diminution du coût de l'énergie
- Contexte de révision de la charte
- Compte tenu de la diminution des financements liés au programme d'actions, des éléments majeurs du contrat de parc sont revus à la baisse, tel que présenté lors du DOB

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés

Les rémunérations des agents correspondent à **54.29 %** des dépenses de fonctionnement.

Elles représentent la somme de **3 617 250 €** (soit – 177 578 € par rapport au BP 2024°/ – 4.68 %)

Dans un contexte particulier de hausse des cotisations retraites (CNRACL, URSSAF), de durcissement des règles de recours aux emplois aidés, il a été décidé de surseoir à certains recrutements (poste CM urbanisme, poste CM delta), de ne pas remplacer le CM « milieux naturels » en disponibilité, et de diminuer le nombre de poste saisonniers à la MNBA, en compensation de la baisse des cotisations statutaires.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 172 454 €, contre 12 000 € en 2024. Ces recettes correspondent au reversement d'un trop perçu de subvention attribuée au titre du programme Life abeilles.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante les autres charges de gestion courante sont estimées à **170 573 €** contre 147 700 € en 2024.

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes au

- versement des indemnités et cotisations des élus pour 64 000 €
- versement des subventions aux associations 59 000 €
- droit d'utilisation informatique et autres, pour 37 573 €
- paiement d'intérêts moratoires (provision /contentieux) : 10 000 €

Chapitre 66 : les charges financières s'établissent à **21 000 €**, contre 22 000 € en 2024

Chapitre 67 : les charges exceptionnelles sont estimées à 500 € en 2025

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement. Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 367 300.28 €

II - LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

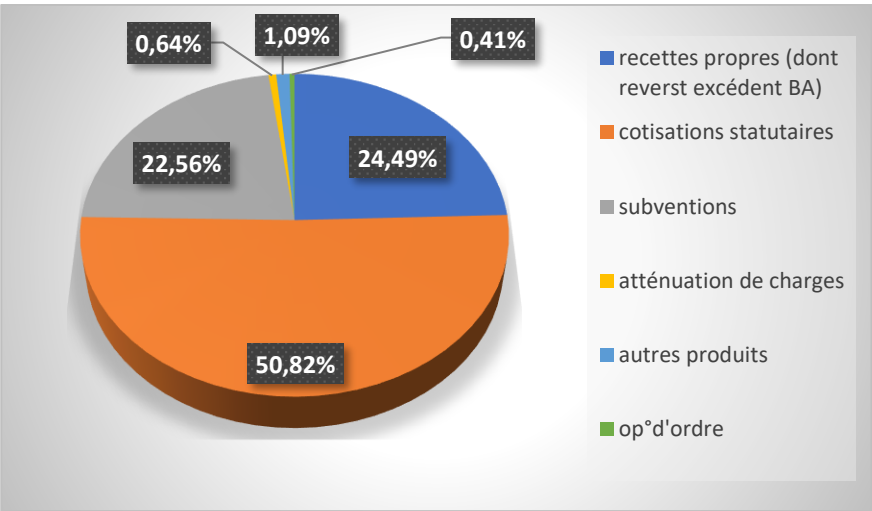
Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 6 662 967.28 € soit

- 5 611 239.14 € en recettes réelles
- 1 051 728.14 € de résultat de fonctionnement reporté

PARC NATUREL DES LANDES DE GASCOGNE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice : 2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 336 300.00		1 374 000.00	1 374 000.00	1 374 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 170 610.20		4 117 581.00	4 117 581.00	4 117 581.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 900.00		61 000.00	61 000.00	61 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	57 038.00		35 800.00	35 800.00	35 800.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 000.00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	41 592.76		22 858.14	22 858.14	22 858.14
Total des recettes de gestion courante		5 618 440.96		5 611 239.14	5 611 239.14	5 611 239.14
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 618 440.96		5 611 239.14	5 611 239.14	5 611 239.14
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		5 618 440.96		5 611 239.14	5 611 239.14	5 611 239.14
						+
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						1 051 728.14
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						6 662 967.28
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					493 242.14	



Chapitre 70 : Les recettes propres : 1 374 000 €

Il s'agit principalement des recettes de l'Ecomusée (droits d'entrées) et de la MNBA (animations, hébergements).

Le prévisionnel 2025 a été déterminé en tenant compte d'une augmentation

- pour l'Ecomusée des droits d'entrées du public adulte de + 0.50 € par personne. (chiffre d'affaires prudentiel de l'ordre de 700 000 €)
- Pour la Maison de la nature, du chiffre d'affaires de + 6 % pour l'hébergement et de + 3 % de l'animation (CA de l'ordre de 585 000 €)
- Facturation aux budgets annexes des charges de personnel et des charges de gestion courante : 61 000 €

Chapitre 74 : dotations, subvention et participations : 3 949 924.17 €

Les cotisations statutaires et la contribution au « contrat de parc »

Le budget a été bâti sur la base d'une baisse des cotisations statutaires de -10%, soit – 192 620.00 €

Il tient compte également d'une diminution de la dotation du contrat de parc de – 10 % concernant la Région qui est portée à 47 250 € (- 5250 €), et une suppression de l'enveloppe du Conseil Départemental de la Gironde. (-73 114 €)

Les cotisations des communes sont revalorisées de 0,5 €/habitants

	2024	2025	
financeurs	participations statutaires	participations statutaires	Différence
Région Nouvelle aquitaine	1 297 522	1 167 770	- 129 752
Département de la Gironde	576 174	518 557	- 57 617
Département des Landes	576 174	518 557	- 57 617
Communes	405 848	458 215	52 367
EPCI	58 448	58 448	-
Etat	130 000	130 000	-
sous total	3 044 166	2 851 546	- 192 620

Les subventions

Le volume des subventions varie en fonction des projets, de leurs mises en œuvre et de leurs mises en paiement, selon les années.

Il est estimé à 688 785 € environ en 2025 (hors contrat de parc) et environ de 530 000 € de report

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante : ils sont estimés à 61 000 €

Ils sont composés principalement du reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal (60 000 €) et de quelques produits relatifs à la gestion des salles.

Chapitre 013 / Les atténuations de charges : 35 800 €

Elles sont composées majoritairement de la participation de l'Etat aux emplois aidés, d'indemnités journalières, de la participation de la commune du Teich au poste de direction de la mnba/rot

Le budget 2025 prévoit une diminution de ces atténuations de l'ordre de - 21 238 € en raison des difficultés de recrutement des emplois aidés, liée au renforcement des critères d'éligibilité.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre (constatation quote part subvention) : **22 858.14 €** (soit - 18 734 € par rapport à 2024)

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du parc à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du PNR. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : Il s'agit principalement des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **1 689 943.42 €**

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante

PARC NATUREL DES LANDES DE GASCOGNE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice : 2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	41 592.76		22 858.14	22 858.14	22 858.14
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	204 605.96		189 967.00	189 967.00	189 967.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 800.00	260.04	52 000.00	52 000.00	52 260.04
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 230.00	1 722.80	50 500.00	50 500.00	52 222.80
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			34 000.00	34 000.00	34 000.00
40	ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		9 806.40			9 806.40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	165 000.00	24 782.40	132 080.00	132 080.00	156 862.40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	839 916.60	45 080.15	1 115 892.29	1 115 892.29	1 160 972.44
	Total des opérations d'équipement					
020	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses d'équipement		1 285 145.32	81 651.79	1 597 297.43	1 597 297.43	1 678 949.22
Total des dépenses financières						
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 285 145.32	81 651.79	1 597 297.43	1 597 297.43	1 678 949.22
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		1 285 145.32	81 651.79	1 597 297.43	1 597 297.43	1 678 949.22
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						10 994.20
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						1 689 943.42

Les principaux crédits investissement votés au budget 2025 seront consacrés aux travaux suivants

objet	dépenses	recettes	commentaires
Renouvellement matériel informatique	48 000,00		crédits nouveaux / problème windows
Licences office	12 000,00		
restauration de deux tableaux achetés e	2 000,00		crédits nouveaux
acquisition de matériel photo pôle éduc	2 500,00		crédits nouveaux
Etude graoux / et autres investissements	72 000,00	50 000,00	nvelle opération /crédits régionaux
opération 1472 travaux leyre	30 000,00	25 000,00	crédits nouveaux
opération 264 - maison de maître et autr	492 060,00	332 000,00	augmentation de l'enveloppe de dépenses et recettes / cf. délib février 2025 / financement crna / cd40/ loto patrimoine
opération 271 piézomètres living lab	22 080,00	18 400,00	report crédits
opération 247 - rénovation bâtiment du c	66 580,66	40 540,27	report crédits
Opération 252 restaurant	6 196,43	3 511,80	report crédits
opération 261 - accessibilité MNBA	75 715,20	34 400,00	report crédits
opération 267 - atelier technique	515 340,00	338 400,00	report crédits

PARC NATUREL DES LANDES DE GASCOGNE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice : 2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	196 404.00		148 800.00	148 800.00	148 800.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	34 341.87		62 314.89	62 314.89	62 314.89
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	636 590.96	78 850.31	842 613.35	842 613.35	921 463.66
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	168 221.81		162 998.59	162 998.59	162 998.59
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 066.00		27 066.00	27 066.00	27 066.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	167 026.00		367 300.28	367 300.28	367 300.28
Total des recettes d'équipement		1 229 650.64	78 850.31	1 611 093.11	1 611 093.11	1 689 943.42

Total des recettes financières						
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		1 229 650.64	78 850.31	1 611 093.11	1 611 093.11	1 689 943.42

Total des recettes d'ordre d'investissement						
TOTAL		1 229 650.64	78 850.31	1 611 093.11	1 611 093.11	1 689 943.42

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 689 943.42
---	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	493 242.14
---	------------

Les principales recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2025

- Virement de la section de fonctionnement : 367 300.28 €
- L'emprunt nouveau : 162 998.59 €
- Le FCTVA : 51 320.69 €
- Dotation en besoin de couverture de financement 1068 : 10 994.20 €

- Les subventions : 842 613,35 €
- les opérations patrimoniales : 27 066 € (AG SM)

LA SITUATION DE LA DETTE

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
en cours de la dette	1 452 845,17	1 323 922,88	1 191 222,41	1 054 483,07	849 767,22
capital de la dette	128 922,28	132 700,47	136 629,45	204 715,85	189 966,45
intérêts	31 633,07	27 726,34	23 570,98	21 491,05	15 303,02
annuité	160 555,35	160 426,81	160 200,43	226 206,90	205 269,47

Année de l'emprunt	Nature	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle moyenne	Type taux	Index taux variable	Niveaux de taux	Capital à rembourser dans l'exercice	Charges d'intérêt de l'exercice	Capital restant dû au 31/12/2025	durée résiduelle
2005/2007	1641	78 375,84	3	taux fixe		4,85	24 898,15	3 801,23	53 477,69	2
	1641	49 796,50	2			4,37	24 365,84	2 176,11	25 430,66	1
	1641	34 897,00	1			3,87	34 897,00	1 350,51	-	0
2008	1641	64 928,37	9	taux variable	EURIBOR 3 mois	0	6 044,26	2 649,43	58 884,11	8
2018/2019	1641	130 855,80	8	taux fixe		1,38	15 583,17	1 805,81	115 272,63	7
	1641	222 483,96	11			0,57	19 655,93	1 268,16	202 828,03	10
	1641	223 429,75	11			0,79	19 522,10	1 765,10	203 907,65	10
2022	avance TVA	45 000,00	1	taux variable	EURIBOR 3 mois	3,27	45 000,00	486,68	-	0
		849 767,22					189 966,45	15 303,02	659 800,77	

SYNTHESE DU BUDGET 2025

Budgets annexes 818-90 et 818-91

Le budget primitif global (opération d'ordre et réelles) présenté au vote du Comité Syndical pour l'exercice 2025 s'élève à

	BP 2024	BP 2025	% évolution	Ecart en €
Fonctionnement				
81890	105.797,66	86.238,21	- 18.48 %	- 19.559,45
81891	438.012,92	765.768,18	74.82 %	327.755,26
Investissement				
81890	191.892,25	43.393,48	- 77.38 %	- 148.498,77
81891	66.222,34	38.077,90	- 42.50 %	- 28.144,44

Pour le budget **81890**, location soumise à la tva, la section de fonctionnement s'établit

- En recettes à : 86.238,21 €

- En dépenses à : 57.851,21 €

Ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 28.387 € afin de financer les investissements

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 43.393,48 €

Pour le budget **81891**, la section de fonctionnement s'établit

- En recettes à : 765.768,18 €

- En dépenses à : 735.039,86 €

Ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 30.728,32 € afin de financer les investissements

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 38.077,90 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Budget 81890 – Location soumise à TVA

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde négatif de **11 434.68 €**, auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de **47 828.16 €**

Le résultat cumulé de fonctionnement se porte donc à **36 393.48 €**

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde négatif de **10 860.16 €** auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de **6 704.89 €**

Le résultat cumulé d'investissement se porte donc à **- 4 155.27 €**

L'affectation des résultats se matérialise de la façon suivante :

- **32 238.21 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)**, après prélèvement de 4 155.27 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement via le 1068
- **4 155.27 € (D001 – déficit d'investissement)**

Budget 818-91 – activités commerciales

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde positif de **71 020.82 €**, auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de **71 738.31 €**

Le résultat cumulé de fonctionnement se porte donc à **142 759.13 €**

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde positif de **2 077.99 €** auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de **13 842.97 €**

Le solde des restes à réaliser est déficitaire de **- 16 857.12 €**

Le résultat cumulé d'investissement se porte donc **- 936.16 €**

L'affectation des résultats se matérialise de la façon suivante :

- **141 822.97 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)**, après prélèvement de 936.16 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement via le 1068
- **936.16 € (D001 – déficit d'investissement)**

ELEMENTS NOTABLES

Budget 81890 – Location soumise à TVA

Le projet afférent à la rénovation extension de la brasserie le Delta a été abandonné, en raison du projet de cession du bâtiment à la ville du Teich (principale justification de l'écart entre BP sur la section d'investissement et sur la section de fonctionnement, en raison de l'absence de virement de crédit via le 023.

Recette de fonctionnement

CA prévisionnel : location CK : 50 000 € (soit + 20 450 €)

La mise en place, en 2025, d'un outil de réservations dématérialisées réservé, dans un premier temps à l'activité location de canoë devrait booster le chiffre d'affaires du budget annexe en vue d'abonder le budget principal

Budget 818-91 – activités commerciales

Dépenses de fonctionnement :

Augmentation conséquente des dépenses liée à la gestion en direct du restaurant la Table de Marqueze (dépenses de gestion courante et dépenses de personnel), et non plus dans le cadre d'une AOT faute de candidats)

Produits du four : CA prévisionnel de 187 000 € (soit + 17 000 € environ par rapport au CA 2024, compte tenu d'une réorganisation du service, et d'une proposition de nouveaux produits)

Boutique de Marqueze: CA prévisionnel : 120 000 € (+ 3481 €, par rapport au CA 2024)

Boutique de l'oiseau : CA prévisionnel : 82 000 € (soit + 5 050 € par rapport à 2024)

Restaurant la table de Maquèze : CA prévisionnel : 200 000 € HT (version très prudentielle)